

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le correspondant ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que le copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. Les pages étant limitées, on voudra bien être concis.

Adressez toutes communications à
S. R. HIGGINS,
Editeur et Gérant
Bloc Coole, Rue Dundas,
London, Ont.

LONDON, OCTOBRE, 1887.

EN GARDE.

Sous le titre, — "Les économies du peuple," La Presse de Montréal a publié un article dont nous détachons les lignes suivantes :

Au nombre des institutions qui demandent la surveillance et même la protection des pouvoirs publics il faut compter les Sociétés de Secours Mutuels.

Dans presque tous les pays d'Europe ces sociétés sont sous le contrôle de l'Etat qui examine leurs statuts et surveille leurs opérations.

En dehors de certaines conditions fixées par les pouvoirs publics aucune société de secours mutuels ne peut exister dans ces pays ; celles qui fonctionnent après avoir satisfait à la loi, sont encore obligées de soumettre leur gérance à des inspecteurs spéciaux et de souvent de déposer leurs fonds disponibles dans des caisses de l'Etat ou désignées par l'Etat.

Ces dispositions sont aussi sages que nécessaires et aident considérablement au développement de la mutualité cette institution si utile aux travailleurs.

Voici ce qui se passe et ce qui demande sans délai l'intervention du procureur général de la province de Québec.

Profitant des efforts faits par nos grandes sociétés de secours mutuels pour répandre dans notre population l'idée et le goût de la mutualité, un groupe de spéculateurs éhontés, de vulgaires filous, a fondé de nombreuses sociétés ; en établissant les statuts, les membres se sont aperçus du guépier dans lequel ils s'étaient fourrés.

La manière dont ces faiseurs opèrent est des plus simples : Ils fondent une société et en établissent les statuts, les taux des primes et celui des bénéfices de maladie ou de mort.

Pour attirer les membres ou plutôt les dupes, ils n'ont qu'à offrir des bénéfices plus considérables que ceux offerts par les bonnes et honnêtes sociétés, et à demander des versements moins élevés que ces dernières.

Avec cela et des agents ayant une forte commission et la langue bien pendue, on ramasse promptement 1,000 à 1,500 membres.

A \$3 d'entrée seulement, et à 50 cts de versement par mois, 1,000 membres représentent, pour la première année, un total de \$9,000.

Il y a quelquefois une deuxième année ; il n'y en a jamais trois, pour ces sociétés, qui ne sont que des vols organisés.

L'argent versé est mangé en commissions, en frais généraux et en gros salaires, ce se distribuent entre eux les officiers, c'est à dire les promoteurs.

Il y a à Montréal un personnage

connu de toutes les personnes s'occupant de mutualité, et qui, à lui seul, a déjà fondé et mangé, en moins de deux ans, une dizaine de sociétés mutuelles.

Si le procureur général désire savoir son nom et connaître ses méthodes, on lui placera entre les mains des documents qui le mettront à même d'envoyer ce personnage tenir sa part dans le concert des artistes de St-Vincent de Paul.

Le mal que ces sociétés malhonnêtes font à la mutualité est de deux espèces. Premièrement, elles détournent à tout jamais des sociétés honnêtes les personnes qu'elles ont trompées et qui sont portées à croire que toutes les sociétés se ressemblent et qu'il vaut mieux verser 50c à la banque qu'à la caisse d'une mutuelle.

Deuxièmement, ces sociétés de filouterie en abaissant leurs primes et en élevant leurs bénéfices forcent souvent les sociétés honnêtes à les suivre dans cette voie dangereuse et à diminuer, par conséquence, la garantie qu'elles offrent à leurs membres.

Le secours mutuel, comme l'assurance, est un problème scientifique dont les termes sont immuablement établis et on ne peut les méconnaître sans mettre en danger la solidité financière de l'association.

Les exploiters se moquent bien de ces lois inconnues du public, et ne fixent leurs taux que dans des conditions pouvant attirer les dupes.

Cette exploitation serait impossible avec la surveillance et le contrôle de l'Etat, dont l'intervention aurait pour effet de mettre le public en garde contre l'établissement de sociétés basées sur de fausses données et d'assurer le bon emploi des fonds des sociétés existantes.

Si l'Etat ne se décide pas à intervenir, et si, en attendant cette intervention, la justice ne se décide pas à retirer son bandeau et à regarder dans les comptes des sociétés que nous dénonçons, la Mutualité qui fleurit dans le monde entier pour le plus grand bien des petites gens, sera tuée dans la province de Québec, comme l'ont été, il y a vingt ans, les sociétés de construction qui, dans d'autres pays, ont tant contribué à faire de l'ouvrier un propriétaire.

Demandez votre admission dans l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, concitoyens de la province de Québec, et vous aurez la garantie d'une société sous le contrôle de l'Etat.

Le Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada est incorporé par un acte du gouvernement de La Puissance et sous la surveillance du surintendant des assurances. Dans sa tournée annuelle, au mois de Juin, ce dernier s'est exprimé bien satisfait à la suite de son inspection des affaires de l'Association.

ADRESSE SUR L'A. C. B. M.

Da Revd. M. O'Brien aux Délégués à la Convention du Grand Conseil de Michigan.

Nos lecteurs prendront beaucoup d'intérêt dans l'extrait suivant, que nous traduisons du Michigan Catholique, d'un très remarquable sermon prononcé par le Revd. M. O'Brien de Kalamazoo, le 1er du mois dernier, à Ann Arbor : C'est un plaisir pour moi sur l'invitation du digne curé de cette paroisse de vous adresser une chaleureuse bienvenue au service de ce matin.

Le vrai Catholique commence tous ses travaux en invoquant l'aide de Dieu. Le fait que vous en agissez

ainsi en assistant au Saint Sacrifice qui nous apporte Dieu, dans sa présence Eucharistique, est la meilleure preuve de votre Catholicité.

De nos jours il est besoin de Chrétiens honnêtes et forts pour professer ouvertement leur foi dans tout ce que la Sainte Eglise croit et enseigne. Courber la tête dans une humble soumission à la voix de Dieu est considéré, par le monde, comme n'étant pas nécessaire. Être le suivant du doux et humble Sauveur est considéré comme indigne d'un homme, par ceux qui ne savent pas mieux. Notre mère l'Eglise a besoin de héros maintenant, comme au temps des premiers siècles. Il est vrai qu'aucune persécution sanglante nous attend, mais ce qui, pour quelques uns, est beaucoup plus — le mépris et la haine contre nous et notre Eglise par une nombreuse classe de nos citoyens, exigent de braves et héroïques âmes pour porter courageusement haut l'étendard de la croix et proclamer ouvertement notre foi — le plus grand legs que nos pères nous ont laissé.

Il est besoin maintenant plus que jamais de vrais Catholiques laïques, pour éclairer par leur exemple et leur conseil le grand nombre de nos frères, qui sont dans les ténèbres et l'ombre de la mort. Des hommes sincères qui serviront Dieu de préférence à tout autre. Des hommes sincères, comme de braves soldats, prêts à obéir aux commandements de leurs pasteurs que Dieu a placés au-dessus d'eux comme capitaines dans Israël. Des hommes sincères qui observeront les lois de Dieu à l'édification de leur prochain, et à leur propre sanctification.

Nous avons raison de croire que vous êtes de ceux là. Que vous êtes les représentants de cette sainte Eglise de qui vos prêtres peuvent être fiers, et que vous ferez honneur à Elle et à eux.

Dans notre association nous avons la charge d'Aviser Spirituel Suprême. L'Aviser Spirituel Suprême de chaque Catholique est son curé dans sa paroisse. Dans quelques cas, un appel à l'Evêque est nécessaire en justice pour tous ceux qui sont concernés, mais la grande règle est que votre curé est votre Aviser Spirituel Suprême. Vous lui devez allégeance. Pourquoi ? Il a été placé au-dessus de vous. Cet homme de Dieu est avec vous depuis votre naissance jusqu'à votre mort. C'est lui qui fait de l'enfant un héritier du ciel ; c'est lui qui vous suit à travers la vie jusqu'à ce qu'il se penche sur votre lit de mort, et qui alors, dans ce moment suprême de votre existence, devient suprême dans la vérité pour vous, et prononce les divines paroles, "Je t'absous de tes péchés."

La Foi nous enseigne l'obéissance. L'humble soumission de notre volonté en toutes choses qui sont correctes, est cette chose requise, qui rend un homme brave un héros. Sur notre champ de bataille pour l'éternel bonheur notre foi nous enseigne que les opinions individuelles ne sont pas tolérées. En ce qui concerne les affaires humaines nous pouvons avoir des opinions, mais pour ce qui regarde la foi, une humble soumission est requise, et que nous l'aimons ou non, nous devons obéir au commandement, et accepter tout ce que l'Eglise enseigne parce que Dieu l'a déclaré. "Qui ne peut tromper ou être trompé."

Les Evêques, successeurs des Apôtres, sont les porte voix de l'Eglise pour nous. Assemblés en concile solennel ils ont promulgué le décret

sulvant du Quatrième Concile Provincial de Cincinnati, qui désigne très clairement les droits et les devoirs des sociétés Catholiques :

1 Pour ce qui concerne le but de ces sociétés les Pères du Concile ont décrété :

(a) Aucune société ne sera considérée Catholique, dont la nature, l'objet et la constitution, après investigation convenable, n'ont pas été approuvés par écrit par l'Evêque.

(b) Une société une fois approuvée ne peut changer ses fins ou ses lois sans consulter l'Evêque.

(c) Chaque société Catholique doit avoir son Directeur Spirituel.

2 Pour ce qui regarde les membres les Pères du Concile ont décrété :

(a) Qu'ils soient Catholiques ;

(b) Qu'ils jouissent d'une bonne réputation ;

(c) Qu'à part des jours fixes ils approchent du Saint Sacrement au moins au temps de Pâques dans leur Eglise paroissiale ;

(d) Qu'ils contribuent d'une manière convenable au maintien de l'Eglise et du culte divin ;

(e) Que s'ils ont des enfants en âge de fréquenter les écoles, ils les envoient aux écoles Catholiques, quand elles existent ;

(f) Qu'ils ne donnent pas le mauvais exemple dans leurs mœurs ou par désobéissance aux autorités ecclésiastiques.

Ces décrets ayant été approuvés par le Saint Siège, deviennent pour nous la voix du Christ sur la terre.

Que vous dirai-je à vous Délégués qui allez entrer en conseil pour l'amélioration d'un très grand nombre de vos confrères Catholiques. Sur vous repose une grande responsabilité. Le bien être de milliers dépendra de vos actions. L'homme pauvre, qui à même sa maigre pitance, paye ses cotisations pour que sa femme et ses petits enfants puissent être avantagés lorsque ses jours seront comptés, a les yeux sur vous. Ceux qui sont plus bénis sous le rapport de biens terrestres vous regardent comme les financiers veillant sur leurs placements. Vous avez besoin de l'esprit de Dieu pour vous conduire à satisfaire tout le monde. Dans l'esprit de Dieu seul vous pouvez avoir confiance. Prouvez que vous êtes de dignes fils de l'Eglise et de loyaux enfants de votre pays. Que l'esprit de religion anime vos actions.

Vous êtes le pivot dont dépend la réussite ou l'insuccès. Le secret de votre succès doit être dans votre loyauté à l'Eglise. Gardez bien notre Association, je vous prie. Protégez-la. J'en appelle à vous en faveur des orphelins et des veuves dont l'avenir dépend de vous.

Je vous souhaite le succès de Dieu dans votre travail. Au milieu des petites difficultés parlementaires qui pourront survenir manifestez de la patience. Suivez à jamais le doigt qui indique de plus hautes et plus saintes choses. Nous vous saluons fraternellement et prions le bon Dieu de répandre ses faveurs sur vous. Nous vous bénissons au nom de Dieu, et comme Son représentant. Nous le supplions que la paix, l'amour, la joie, et toutes les autres vertus qui font la vie heureuse en ce monde, et dans l'autre, soient à jamais votre partage. Amen.

Nouvelle Succursale.

La succursale No. 247 a été instituée le 14 Septembre, à Belliveau's Cove, N. E., par le Grand Député Revd. J. J. Sullivan. Nous publions la liste des officiers dans la partie Anglaise.